

Les dossiers de demande d'exonération doivent parvenir selon le calendrier suivant:

Inscription demandée dans le cycle suivant	Date butoir de dépôt de dossier*	Dates des commissions
Capacité en droit D.U.T Licence Master Doctorat Préparation aux concours	<p style="text-align: center;">Tous les lundis</p> <p style="text-align: center;">Jusqu'au 18 octobre 2019</p>	<p style="text-align: center;">Les vendredis</p> <p style="text-align: center;">Juillet 2019 Le 12 *</p> <p style="text-align: center;">Septembre 2019 Le 6*, le 13*, le 20* et le 27*</p> <p style="text-align: center;">Octobre 2019 Le 4*, le 11*, le 18* et le 25*</p>
<p><u>Uniquement</u> pour les étudiants inscrits à l'examen du <u>CRFPA n'ayant jamais bénéficié d'une exonération des droits d'inscription</u></p>	<p style="text-align: center;">Mardi 17 décembre 2019</p>	<p style="text-align: center;">Décembre 2019 Le 20*</p>

* Dates susceptibles d'être modifiées

AUCUNE DEMANDE NE SERA ACCEPTÉE AU-DELÀ DES DATES DE LA CAMPAGNE D'EXONÉRATION.